

Compte rendu de la session de printemps 2024

Madame, Monsieur,

Lors de la session de printemps, les Chambres fédérales ont approuvé la révision de la loi sur les brevets. Au Conseil national, la question des titres complémentaires « Professional Bachelor » et « Professional Master » dans la formation professionnelle supérieure a fait son retour dans le débat. La Chambre basse a en outre adopté une motion visant à redéfinir les conditions d'admission aux formations médicales universitaires. Une majorité du Conseil des Etats a décidé, contre la volonté du Conseil fédéral, de ne pas entrer en matière sur la révision de la loi sur Movetia.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Petra Studer, petra.studer@netzwerk-future.ch

DÉCISIONS DU PARLEMENT

La révision de la loi sur les brevets est sous toit

Lors de la session de printemps, les Chambres fédérales ont adopté la modification de la loi sur les brevets (**22.078**) par 191 voix au Conseil national et par 44 voix au Conseil des Etats. Avec la révision de la loi, le Parlement adapte la procédure de brevet suisse aux normes internationales. Dorénavant, la Suisse examinera également si une invention faisant l'objet d'une demande de brevet est bien nouvelle. La validité d'un brevet suisse est donc garantie. Cela rend la loi sur les brevets plus attrayante, en particulier pour les petites et moyennes entreprises ainsi que pour les inventrices et les inventeurs.

Tant la Chambre haute que la Chambre basse ont soutenu l'orientation générale de la

loi révisée sur les brevets. Les seules divergences ont porté sur l'article 59c. Il s'agissait d'une part de clarifier les motifs de recours qui devaient s'appliquer contre une décision de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI) et d'autre part de la question d'un éventuel effet suspensif des recours. Après s'être prononcé dans un premier temps en faveur de l'extension des motifs de recours, le Conseil national s'est finalement rallié à la version plus restrictive du Conseil des Etats. De plus, les deux Chambres ont évité de justesse la conférence de conciliation, dans la mesure où le Conseil des Etats a suivi la proposition de la Chambre basse et a décidé de ne pas accorder l'effet suspensif aux recours. Ainsi, la révision de la loi sur les brevets a pu être mise sous toit avec le vote final.



Procès-verbal du Conseil national du 27 février 2024



Procès-verbal du Conseil des Etats du 28 février 2024



Procès-verbal du Conseil national du 6 mars 2024



Procès-verbal du Conseil des Etats du 12 mars 2024



Formation professionnelle supérieure : le Conseil national demande l'introduction de titres complémentaires

Lors de la session de printemps le Conseil national a adopté, par 154 voix contre 33, cinq motions identiques de différents partis ([23.3389](#), [23.3295](#), [23.3296](#), [23.3297](#), [23.3298](#)), qui visent à revaloriser les diplômes de la formation professionnelle supérieure. Ainsi, la Chambre basse demande l'introduction des titres « bachelor professionnel » et « master professionnel » pour les diplômé-e-s d'une école supérieure. Les motionnaires soulignent que ces titres complémentaires pourraient compenser les désavantages auxquels sont confrontés ces professionnelles et professionnels lorsqu'ils postulent à l'étranger et, de plus en plus souvent, en Suisse. Selon eux, les titres des diplômés de la formation professionnelle supérieure sont souvent méconnus en dehors de la

Suisse et il s'agirait donc de donner une meilleure visibilité de la qualité de ces formations.

Avec cette introduction, la Suisse suivrait l'exemple d'autres pays tel que l'Allemagne ou l'Autriche. Le Conseil fédéral s'est prononcé contre l'adoption des motions, étant donné que le processus pour introduire les titres complémentaires « Professional Bachelor » et « Professional Master » est en cours. La révision partielle correspondante de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) sera mise en consultation au plus tard au troisième trimestre 2024. Le Conseil des Etats devra se prononcer sur ces motions.



Procès-verbal du Conseil national du 12 mars 2024

Critères de compétence et de qualité pour l'accès aux études de médecine

La Chambre basse a clairement approuvé par 144 voix contre 43 la motion « Numerus clausus. En finir avec une sélection des étudiants en médecine sur des critères autres que de compétences et de qualité » (**23.3293**). Cette motion demande de garantir que l'admission aux études de médecine repose sur des critères de compétence et de qualité. En outre, il s'agit de veiller à une meilleure offre de places d'études et de stages cliniques, notamment pour les soins de base et le domaine ambulatoire. Pour mettre en œuvre ces objectifs, la Confédération est appelée à prendre des mesures appropriées en concertation avec les cantons. Dans son intervention, le motionnaire invoque la pénurie actuelle de médecins en Suisse et les restrictions à l'admission aux études de médecine. L'objet passe au Conseil des Etats.



Procès-verbal du Conseil national du 12 mars 2024

Pas de modification de la loi sur Movetia

Par 34 voix contre 4 et 5 abstentions, le Conseil des Etats n'est pas entré en matière sur la révision de la loi Movetia (**23.072**). La majorité de la Chambre haute a ainsi suivi la proposition de sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-E). Avec la révision de la loi, le Conseil fédéral poursuit l'objectif de

transformer Movetia, l'agence pour la mobilité de l'éducation, en un établissement autonome de droit public. La majorité du conseil estime que Movetia remplit déjà sa mission de promotion de la mobilité dans l'éducation et ne voit donc pas la nécessité d'adapter sa forme juridique. Dans sa forme actuelle de fondation privée, Movetia est, selon l'avis de la majorité du Conseil des Etats, compatible avec les principes de bonne gouvernance d'entreprise de la Confédération.

La majorité de la Chambre haute considère qu'il n'est pas évident qu'un établissement de droit public réponde mieux aux directives relatives à une agence nationale dans le cadre des programmes d'éducation de l'Union européenne, comme l'a fait valoir le Conseil fédéral. L'objet est transmis au Conseil national.



Procès-verbal du Conseil national du 11 mars 2024

LES PARLEMENTAIRES ONT EN OUTRE ...



... adopté à l'unanimité, au Conseil des Etats, la motion « Tester et approuver de nouveaux aliments. Promouvoir l'innovation en Suisse » (**23.3408**). L'intervention demande une adaptation de l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels afin que les nouveaux aliments puissent être testés avant l'octroi définitif de l'autorisation. Cette modification doit favoriser l'innovation. Le Conseil national avait déjà approuvé la motion. L'objet est transmis au Conseil fédéral.



... rejeté, au Conseil national, par 118 voix contre 71 et 7 abstentions, la motion « Rendre les coûts effectifs des études dans les hautes écoles transparents pour les étudiants » (**22.3779**). L'intervention visait à obliger les hautes écoles qui reçoivent des subventions fédérales à faire figurer sur leur facture semestrielle les coûts effectifs de chaque filière d'études. L'objet est ainsi liquidé.



... adopté, au Conseil national, par 96 voix contre 86 et 9 abstentions, la motion « Asseoir et approfondir notre collaboration avec Taïwan dans les domaines de la science, de la technologie, de l'innovation et de la culture » (**22.3713**). Cette motion vise à charger le Conseil fédéral de développer,

d'approfondir et de formaliser la coopération avec Taiwan dans les domaines mentionnés. L'objet passe à la commission compétente du Conseil des Etats.

-  ... rejeté, au Conseil des Etats, par 23 voix contre 20, la motion de commission « Orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Garantir l'équivalence des prestataires publics et privés » (**23.4347**). Une minorité de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) a proposé de rejeter la motion, posant l'argument que l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) est une tâche du canton. La motion avait pour but de compléter la loi sur la formation professionnelle afin que les prestataires privés de l'OPUC soient pris en compte de manière appropriée. L'objet est liquidé.
-  ... refusé de donner suite, au Conseil national, à l'initiative « Pour une association rapide de la Suisse au programme Horizon Europe » (**21.320**). La Chambre basse a ainsi suivi la proposition de sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-N) et la décision de la Chambre haute. La CSEC-N a indiqué que les négociations en cours entre la Suisse et l'Union européenne (UE) ouvraient la voie à de nouvelles solutions pour une participation au programme-cadre de recherche et d'innovation de l'UE. L'objet est liquidé.
-  ... rejeté tacitement, au Conseil des Etats, la motion « Création d'une plateforme de surveillance génomique permanente » (**21.4175**). La motion devait charger le Conseil fédéral de créer les conditions nécessaires à la mise en place d'une plateforme de surveillance génomique permanente des maladies infectieuses. Le Conseil national avait encore donné suite à l'intervention lors de la session d'automne 2023. La motion est désormais liquidée avec la décision de la Chambre haute.
-  ...tacitement rejeté, au Conseil des Etats, la motion « Lutter contre la pénurie de personnel qualifié en tirant parti de tous les diplômés de la formation professionnelle supérieure » (**22.4105**). Cette intervention visait à exploiter le potentiel des étrangères et étrangers formé-e-s en Suisse et titulaires d'un diplôme du degré tertiaire A et B afin de lutter contre la pénurie de personnel qualifié. En rejetant l'initiative, la Chambre haute a suivi l'avis de sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-E) et du Conseil fédéral. L'objet est liquidé.

➤ ...rejeté, au Conseil national, le postulat « Encourager l'innovation dans les (petites) PME » (23.3059) par 114 voix contre 71 et 5 abstentions. Le postulat avait pour objectif de charger le Conseil fédéral de développer les activités de recherche et de développement des petites PME et leur collaboration, notamment avec les hautes écoles spécialisées, par le biais de l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse). L'objet est liquidé.

OBJETS AUXQUELS LE CONSEIL FÉDÉRAL A RÉPONDU

➤ **Promouvoir l'innovation dans le domaine alimentaire au moyen de projets pilotes**

Motion (23.4369) du conseiller national Andreas Meier (Centre).
Déposée le 11 décembre 2023.
Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 14 février 2024.

➤ **La Suisse défend-elle la protection de la propriété intellectuelle ?**

Question (23.1062) de la conseillère nationale Patricia von Falkenstein (PLR).
Déposée le 20 décembre 2023.
Le Conseil fédéral a répondu le 21 février 2024.

➤ **Le problème de la relève des médecins en Suisse. Un sujet d'actualité**

Interpellation (23.4399) du conseiller national Benjamin Roduit (Centre).
Déposée le 20 décembre 2023.
Le Conseil fédéral a répondu le 14 février 2024.



Innovation et industrialisation dans le domaine des technologies émergentes.

Interpellation (23.4419) de la conseillère nationale Isabelle Chappuis (Centre).

Déposée le 20 décembre 2023.

Le Conseil fédéral a répondu le 21 février 2024.

NOUVEAUX OBJETS DÉPOSÉS



Permettre l'exportation de psychédéliques pour la recherche internationale et les applications thérapeutiques.

Motion (24.3072) du conseiller national Matthias Samuel Jauslin (PLR).

Déposée le 29 février 2024.



Coopération interprofessionnelle dans la formation des professions de santé : Quelle suite ?

Interpellation (24.3064) de la conseillère nationale Bettina Balmer (PLR).

Déposée le 29 février 2024.



Relations entre la Confédération, les cantons et la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP).

Question (24.1002) du conseiller national Hans Jörg Rügsegger (UDC).

Déposée le 6 mars 2024.



Les finances fédérales : Evolution des 20 dernières années / Perspectives.

Interpellation (24.3117) du conseiller national Philipp Matthias Bregy (Centre).

Déposée le 11 mars 2024.



Centre fédéral dédié aux systèmes d'intelligence artificielle.

Postulat (24.3121) du conseiller national Olivier Feller (PLR).

Déposé le 11 mars 2024.



Adapter viamia pour mieux atteindre son public cible.

Interpellation (24.3189) de la conseillère nationale Regina Durrer (Centre).

Déposée le 13 mars 2024.



Un environnement innovant pour les essais et la promotion de l'IA.

Postulat (24.3140) du conseiller aux Etats Matthias Michel (PLR).

Déposé le 13 mars 2024.



Prioriser les dépenses fédérales à l'interne du pays afin de ne pas mettre en danger les dépenses faiblement liées.

Postulat (24.3229) du conseiller national Jacques Nicolet (UDC).

Déposée le 14 mars 2024.



Examen des prestations de l'État - Concentration des forces.

Postulat (24.3233) du conseiller national Thomas Burgherr (UDC).
Déposée le 14 mars 2024.



Envisager des examens d'entrée à l'université en cas de taux de maturité élevé.

Interpellation (24.3200) du conseiller aux Etats Jakob Stark (UDC).
Déposée le 14 mars 2024.

Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.

CONTACT

Réseau FUTURE
Münstergasse 64/66, 3011 Berne
Tel. 031 351 88 46
info@netzwerk-future.ch
www.reseau-future.ch

Le Réseau FUTURE réunit des partenaires académiques, scientifiques et politiques pour accroître le soutien au domaine Formation, Recherche et Innovation (FRI) ainsi que pour stimuler le dialogue entre politique et science.

19 mars 2024
